



**VILLE DE
SAINT-GEORGES**

149

DA7

Aménagement d'un barrage sur la rivière
Chaudière à la hauteur de St-Georges

St-Georges (Beauce) MED 6211-01-007

Service du Greffe

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 8 janvier 2001 à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Serge Paquet, Jean Perron, Régis Drouin, Simon Roy, Emmanuel Bourque et Michel Bernard.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION N° 2001-637

Projet de construction d'un barrage - Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000

ATTENDU : la résolution n° 2000-606 adoptée le 11 décembre 2000 par laquelle la Ville de Saint-Georges confirme qu'elle ne procédera pas à la construction d'une piste cyclable le long de la rive ouest de la rivière Chaudière;

ATTENDU : la demande du Bureau des audiences publiques en environnement qui demande à la Ville de préciser ses intentions pour ce même secteur de la rivière pour ce qui est de la construction d'un sentier piétons et de rampes de mise à l'eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce Conseil confirme qu'il ne procédera pas à la construction d'un sentier piétons ou de rampes de mise à l'eau le long de la rive ouest de la rivière Chaudière sur les propriétés privées.

ADOPTÉE

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 9^e jour de janvier 2001.


JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

jc.